

## **Revalorisation des prestations d'invalidité au 1er avril 2018**

12 avril 2018

---

Les pensions d'invalidité, les allocations supplémentaires d'invalidité, les allocations de solidarité aux personnes âgées, les allocations du minimum vieillesse ainsi que les allocations temporaires d'invalidité sont revalorisées au taux de 1%.

La date de revalorisation est fixée au 1er avril 2018.